

Motion 3225

pour la construction d'une nouvelle aile hospitalière à Loëx en remplacement du bâtiment Lagnon

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le coût exorbitant (83 214 500 francs) de la demande de rénovation de trois bâtiments du site HUG de Loëx – Arve, Aire et Allondon – qui ne crée pas un seul lit supplémentaire ;
- la fermeture inéluctable du site hospitalier de Bellerive, en raison de problèmes structurels et de sécurité ;
- le besoin croissant de lits hospitalier pour la réadaptation gériatrique et la médecine du 4^e âge ;
- l'existence d'un ancien projet hospitalier complet et cohérent sur le site de Loëx qui est resté « au milieu du gué » depuis plusieurs décennies,

invite le Conseil d'Etat

à étudier et à entreprendre des démarches en vue d'une modification de zone, dans les meilleurs délais, pour répondre aux besoins du vieillissement de la population.